

**AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE  
D'UNE AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC SUITE A UNE CANDIDATURE  
SPONTANEE - Article L.2122-1-4 du CGPPP**

**VILLE DE LA GRANDE MOTTE**

**Objet de l'occupation :** La Ville de La Grande Motte a reçu une candidature spontanée pour l'implantation sur le front de mer, d'une activité proposant aux enfants une initiation au sauvetage en mer et à la découverte du milieu marin, tous les matins durant les mois de juillet et d'août dans le quartier de la Motte du Couchant.

**Modalités de la consultation :** Les propositions similaires peuvent être transmises :  
- par courrier à l'adresse suivante : Mairie de La Grande Motte, Service gestion du domaine public – Place du 1<sup>er</sup> octobre 1974 – 34280 LA GRANDE MOTTE -Tél.04.67.29.02.66  
- par mail : [gestiondesdomaines@lagrandemotte.fr](mailto:gestiondesdomaines@lagrandemotte.fr)

**Date de la publication :** le mercredi 15 mai 2024

**Date limite de réception des candidatures :** le vendredi 31 mai 2024 à 16h00

Toute proposition reçue hors délai ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, une autorisation temporaire d'occuper le domaine public sera délivrée au demandeur.